

Mauguio, le 21 mai 2020

Compte-rendu de la réunion du COMITE DIRECTEUR du 20 mai 2020

Procès-Verbal n° 240-200520

Présents :

☞ Membres du Comité Directeur :

Pierre **SARTRE**, Pierre **HAUBOIS**, Cyrille **CHARPENTIER**, Cyril **CARLE**,
Hervé **BANON**, Emmanuel **DESHAYES**, Gil **PERRI**, René **PRADES**, Jean-Marie **SUQUET**
Damien **MENELLA** pour la section « Handivol »

☞ **Responsables Formation et Sécurité** : Pascal **RIDAO** (Chef pilote), Philippe **SERGENT** (SGS)

Ordre du jour : Point n°3 sur la situation liée à la pandémie Covid19

**La réunion est ouverte à 18:00
par Pierre SARTRE, Président**

Compte tenu des conditions sanitaires la réunion a lieu par visio-conférence

1 - Informations officielles

Selon les annonces gouvernementales, le déconfinement - avec recommandations - est effectif depuis le 11 mai 2020, et des consignes ont été données par le Ministère de la jeunesse et des sports pour la reprise des différentes activités sportives.

Concernant notre activité, si les vols solos sont bien visés, c'est moins clairs pour les vols en double commande ou avec des passagers.

A ce jour, à priori toujours rien de la part de la DGAC.

2 - Point sur les modalités de reprise de l'activité

Le bureau et le Comité directeur travaillent sur la définition des modalités pratiques du retour à l'activité et la rédaction d'un guide à destination de tous les adhérents est en cours de finalisation pour être transmis à tous dans les meilleurs délais.

Ce guide détaillera les mesures de précautions qui devront être mises en œuvre et dont une partie a été listée dans le CR n°239 de la réunion du Comité directeur transmis par mail à tous les adhérents le 9 mai 2020

Des demandes de fournitures pour l'accès aux différentes sécurités sanitaires (gel hydro-alcoolique, lingettes désinfectantes...) sont en cours ; nous espérons les recevoir avant la fin du mois ;

le Club restera donc fermé jusqu'au 31 mai 2020 inclus.

Nous nous efforçons à tout mettre en œuvre pour une ouverture au 1er juin 2020 dans la mesure du possible. Les avions ne seront assurés « vols » qu'à compter de cette date.

A compter de la réouverture du Club, et dans la pratique, les modalités de reprise des vols et de présence dans les locaux seront les suivantes :

→ Concernant les vols :

- dans le respect du règlement intérieur, **la reprise des vols devra être réalisée obligatoirement avec un instructeur** au titre du réentrainement (absence de vols depuis plus (+) de 60 jours).

Aucun vol solo ne sera accepté et la réservation sera alors annulée par le secrétariat.

Les vols solo seront acceptés dès lors que l'instructeur aura confirmé la tenue de ce vol de réentrainement.

- le membre souhaitant faire un vol **devra impérativement prendre contact avec l'instructeur de son choix** pour caler avec lui un créneau horaire et pouvoir alors effectuer la réservation dans Aérogest-Online.

Le Comité directeur rappelle que la majorité des instructeurs sont des bénévoles, que certains sont en activité professionnelle, et qu'il serait inconvenant de prendre un créneau avec l'un d'eux sans s'être préalablement entendu avec lui.

Il est à noter que le vol n'aura lieu que sous la condition d'un consentement mutuel entre le pilote et l'instructeur.

- ne pourront seulement accéder au club que les membres qui auront une réservation validée avec un instructeur ou après confirmation de la tenue du vol de réentrainement pour un vol solo.

→ Concernant l'accès au Club :

- une permanence sera assurée les matins (de 9 h à 12 h) et les après-midi (de 14 h à 18 h).
- la personne de permanence vérifiera que le pilote ou stagiaire qui se présente a bien une réservation validée (voir ci-avant).
- le permanent s'assurera, au travers d'une checklist qui sera jointe au guide, que le pilote ou stagiaire est en bonne santé, ce dernier en attestant contre signature.
Le permanent rappellera également à chacun les procédures en place ; le pilote ou le stagiaire attestera alors par signature les avoir bien reçues et comprises.

Il est à noter que tout adhérent refusant de se plier à ce contrôle, ou refusant d'apposer sa signature sur le document qui lui sera présenté, se verra refuser l'accès au club et aux avions.

Si l'adhérent pénètre malgré tout dans l'enceinte du Club, il s'expose alors à des sanctions.

(Rappel : le Club est équipé de vidéosurveillance, le bureau se réserve le droit de consulter les enregistrements pour vérifier que le protocole de reprise de l'activité est bien appliqué)

- le permanent aura comme rôle d'assurer en partie la désinfection des locaux, la désinfection des avions étant du ressort du pilote.

Le permanent ayant un rôle important dans la mise en œuvre du respect des préconisations du guide, les membres sont informés qu'en l'absence de permanence, les vols seront automatiquement supprimés, quand bien même ils auraient été préalablement validés par un instructeur.

Cette démarche a pour seul objectif pour le Club de s'assurer que les préconisations établies soient effectivement mises en œuvre.

A ce titre, le Comité directeur lance un appel à tous les membres qui souhaiteraient aider le Club dans cette phase particulière de redémarrage ; si certains souhaitent se porter candidats, nous les remercions de prendre contact avec Pascal RIDAO (06 85 52 31 77).

3 - Rappel : validité des qualifications et visite médicales

Vous avez à priori dû tous recevoir par mail une note de la FFA (Fédération française aéronautique) qui indiquait les modalités des dérogations possibles suite à une décision de la DSAC (Ministère de la transition écologique et solidaire) parue le 1er mai 2020 sur le sujet.

Cette décision est à retrouver sur la page d'actualité dédiée de la DGAC :

<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/covid-19-validite-des-formations-examens-qualifications-et-certificats#e1>

Des précisions ont été apportées concernant la mise à jour de la licence : « *Certaines dérogations nécessitent l'utilisation d'un supplément à la licence. Ce supplément dûment rempli et signé, associé à la licence, est le document officiel permettant au personnel navigant de continuer à exercer ses privilèges.* » (Extrait de la page internet indiquée ci-dessus).

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés des évolutions de la situation et des consignes qu'il y aura lieu d'adopter lors de la reprise d'activité.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 19:30

Pierre SARTRE
Président

Cyril CARLE
Secrétaire Général